REPUBLIQUE FRANCAISE



VILLE D'AMBERT

(Puy-de-Dôme)

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS REGLEMENTAIRES

Etabli en application des dispositions des articles L 2121-24, L 2122-29, L 2321-2, L 2574-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

1er TRIMESTRE 2019

Le R.A.A. du 1^{er} trimestre 2019 contient les délibérations du Conseil Municipal, les décisions du Maire prises par délégation du Conseil (article L 2122-22 du CGCT) ainsi que les arrêtés du Maire. Il est consultable à l'accueil de la Mairie d'Ambert

Ville d'AMBERT R.A.A. 1^{er} trimestre 2019

ARRETES

N° de l'acte	Objet	Dépôt en Sous- Préfecture et Publication
	Du 02 Janvier 2019 : Circulation des véhicules à moteur interdite rue du Château au cours de la période du 07/01/2019 à 8H00 jusqu'au 09/01/2019 à	Tubication
	17H30 afin de permettre la désinstallation des illuminations des fêtes de fin d'année. Du 03 Janvier 2019 :	
	Périmètre de sécurité par barriérage installé et circulation automobile et pédestre interdite rue des Minimes et rue Saint Jean considérant l'état de la façade et dont les murs menacent ruine de l'immeuble situé rue des Minimes (section AM n°382).	
AR1901001	Du 03 Janvier 2019 : Arrêté de péril ordinaire immeuble rue des Minimes.	04/01/2019
	Du 04 Janvier 2019 : Stationnement interdit face au n°9 rue Saint Joseph et rue des Jardins à l'arrière du bâtiment 11 rue Saint Joseph du 09/01/2019 au 11/01/2019 de 8H00 à 18H00 dans le cadre d'un déménagement.	
	Du 05 Janvier 2019 : Trois emplacements de stationnement réservés à l'attention du pétitionnaire au-devant du n°6 avenue de la Dore les 12/01/2019 et 13/01/2019 de 8H00 à 18H00 dans le cadre d'un déménagement.	
	Du 09 Janvier 2019 : Chaussée rétrécie et circulation alternée sur une portion de l'avenue de la rue du Forez, stationnement au-devant du n°17 neutralisé et vitesse maximale autorisée pour les véhicules à hauteur de la zone de chantier abaissée à 30km/h au cours de la période comprise entre le 28/02/2019 à 8H00 et le 01/03/2019 à 18H00 afin de permettre la réalisation de travaux de fouille sous le trottoir.	
	Du 09 Janvier 2019 : Autorisation de débit de boisson le 09/02/2019 de 22H00 à 2H30 à l'occasion d'un bal trad à la Maison des Jeunes.	
	Du 09 Janvier 2019 : Autorisation de débit de boisson le 19/01/2019 de 20H00 à 1H30 à l'occasion d'un loto à la Maison des Jeunes.	
	Du 10 Janvier 2019 : Chaussée rétrécie et circulation alternée à hauteur des ponts franchissant la Dore sur l'avenue de la Dore (RD 906) et la rue de l'Industrie (RD 269A) au cours des journées du 15/01/2019 et 16/01/2019 afin de permettre l'inspection détaillée des ponts.	
	Du 11 Janvier 2019 : Route barrée dans la portion de la rue du Midi comprise entre les n°22 et 38 (déviation mise en place via la rue de l'Epargne et la rue Saint Joseph) et stationnement réservé à l'attention du chantier le long des n°36-38 rue du Midi le 25/01/2019 entre 8H00 et 18H00 afin de permettre la réalisation de travaux à l'aide d'une nacelle.	

N° de l'acte	Objet	Dépôt en Sous- Préfecture et Publication
	Du 11 Janvier 2019 : Chaussée rétrécie et circulation des véhicules pourra êtres	
	suspendue et stationnement réservé à l'attention des personnels de	
	chantier rue du Paradis et rue des Communalistes du 15/01/2019	
	au 17/01/2019 et 21/01/2019 au 24/01/2019 afin de permettre la	
	réalisation de travaux à l'aide d'une nacelle sur le bâtiment de l'Eglise Saint-Jean.	
	Du 14 Janvier 2019 :	
	Stationnement et circulation interdits rue de la République à partir	
	du carrefour avec la rue de la Barrière jusqu'au boulevard Henri	
	IV et stationnement et circulation interdits dans la rue de la	
	Fileterie dans sa portion comprise entre la rue de la République et la rue du Four du 14/01/2019 à 8H00 au 01/02/2019 à 18H00 afin	
	de permettre la poursuite des travaux engagés sur les réseaux	
	d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable.	
	Du 14 Janvier 2019 :	
	Deux emplacements de stationnement réservés à l'attention de	
	pétitionnaire au-devant du n°28 rue de Goye du 25/01/2019 à	
	partir de 14H00 au 27/01/2019 à 18H00 dans le cadre d'un	
	déménagement.	
	Du 17 Janvier 2019 :	
	Autorisation de débit de boisson le 23/02/2019 de 21H00 à 2H30 à l'occasion d'un bal à la Maison des Jeunes.	
	Du 17 Janvier 2019 :	
	Voie de circulation temporairement rétrécie et circulation des	
	véhicules à moteur alternée rue Blaise Pascal à hauteur du	
	bâtiment de la Maison des Jeunes le 31/01/2019 entre 13H00 et	
	18H00 et le 01/02/2019 entre 21H30 et 23H30 et trois	
	emplacements de parking réservés place Notre Dame de Layre	
	dans le cadre de l'organisation d'un spectacle.	
	Du 21 Janvier 2019:	
	Circulation interdite chemin du Grand Cheix dans la partie comprise entre le carrefour avec la rue du Forez et le village du	
	Grand Cheix au cours de la période comprise entre le 22/01/2019 à	
	8H00 et le 25/01/2019 à 16H00 afin de permettre la réalisation de	
	travaux de voirie.	
	Du 21 Janvier 2019 :	
	Trottoir neutralisé à hauteur du chantier et trois emplacements de	
	parking réservés à hauteur du n°1 place Saint Jean le 13/03/2018	
	de 8H00 à 18H00 afin de permettre l'installation d'un distributeur	
	de billets et de coffres forts à l'aide d'un camion.	
	Du 22 Janvier 2019 :	
	Quatre emplacements matérialisés réservés sur le parking situé entre les numéros 14 et 18 rue de la Filèterie au cours de la période	
	comprise entre le 21/01/2019 et 15/02/2019 afin de permettre la	
	réalisation de travaux de maçonnerie.	

N° de l'acte	Objet	Dépôt en Sous- Préfecture et Publication
	Du 22 Janvier 2019 : Stationnement des véhicules réservé à l'attention des personnels de chantier au-devant des n°23 place Saint-Jean et n°1 rue de la République, chaussée rétrécie et vitesse maximale autorisée abaissée à 30km/h au cours de la période comprise entre le 06/02/2019 et le 18/02/2019 entre 8H00 et 18H00 afin de permettre la réalisation de travaux à l'aide d'une nacelle.	
	Du 23 Janvier 2019 : Autorisation de débit de boisson le 26/01/2019 de 14H00 à 18H00 à 1'occasion d'un atelier de fabrication de masques à 1'annexe mairie.	
	Du 23 Janvier 2019 : Autorisation de débit de boisson le 02/03/2019 de 14H00 à 18H00 à l'occasion d'un spectacle pour enfants à la Maison des Jeunes.	
	Du 23 Janvier 2019 : Chaussée momentanément rétrécie et stationnement autorisé au- devant du n°5 avenue des Croves du Mas le 09/02/2019 de 8H00 à 18H00 dans le cadre d'un vide maison.	
	Du 23 Janvier 2019 : Chaussée temporairement rétrécie et circulation alternée et stationnement interdit dans la portion de voie comprise entre les n°11 et 23 rue du Forez entre le 04/02/2019 à 8H00 et le 01/03/2019 à 18H00 afin de permettre la réalisation de travaux de fouilles sous trottoir pour branchement ENEDIS.	
	Du 29 Janvier 2019 : Autorisation de débit de boisson le 16/02/2019 de 21H00 à 2H30 à l'occasion d'un bal à la Maison des Jeunes.	
	Du 30 Janvier 2019 : Stationnement interdit et circulation alternée à l'aide de feux tricolores sur la portion de voie comprise à partir du n°1 avenue de Lyon jusqu'au carrefour avec l'avenue de Minard du 19/03/2019 au 22/03/2019 entre 8H00 et 18H00 afin de permettre des travaux d'élagage.	
	Du 30 Janvier 2019 : Stationnement et circulation interdits rue de la République à partir du carrefour avec la rue de la Barrière jusqu'au boulevard Henri IV et stationnement et circulation interdits dans la rue de la Fileterie dans sa portion comprise entre la rue de la République et la rue du Four du 04/02/2019 à 8H00 au 01/03/2019 à 18H00 afin de permettre la poursuite des travaux engagés sur les réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable.	
	Du 31 Janvier 2019 : Quatre emplacements de stationnement réservés à l'attention du pétitionnaire au-devant du n°46 rue St Joseph le 20/02/2019 entre 8H00 et 18H00 dans le cadre d'un déménagement.	

N° de l'acte	Objet	Dépôt en Sous- Préfecture et Publication
AR1901002	Du 31 Janvier 2019 : Réglementation dans le cadre de l'épreuve sportive « 72ème circuit des Monts du Livradois » le 02/06/2019.	04/02/2019
	Du 04 Février 2019 : Deux emplacements de stationnement réservés à l'attention du pétitionnaire au-devant du bâtiment implanté au n°5 boulevard Sully entre 8H00 et 18H00 dans le cadre d'un chantier de rénovation.	
	Du 05 Février 2019 : Autorisation de débit de boisson les 27/04/2019 et 28/04/2019 de 9H00 à 20H00 à l'occasion du salon des vins à la « Scierie ».	
	Du 05 Février 2019 : Voie de circulation temporairement rétrécie et circulation alternée, vitesse maximale autorisée aux abords du chantier abaissée à 30 km/h, dépassement des véhicules interdit, stationnement interdit dans la zone de chantier et circulation des piétons interdite dans la zone de chantier aux abords de la RD 906 avenue Georges Clémenceau et route de Clermont au cours de la période comprise entre le 06/02/2019 et le 15/02/2019 entre 8H00 et 18H00 afin de permettre la réalisation de travaux d'élagage.	
	Du 07 Février 2019 : Circulation alternée et stationnement interdit au fur et à mesure de l'avancement du chantier Esplanade Robert Lacroix au cours de la période comprise entre le 11/02/2019 et le 15/02/2019 de 8H00 à 17H30 afin de permettre la réalisation de travaux d'élagage d'arbres.	
	Du 07 Février 2019 : Circulation et stationnement temporairement interdits dans le lieu- dit Nouara sur la portion de voie communale comprise entre la RD 67 et la propriété cadastrée section AS n°1 au cours de la période comprise le 11/02/2019 à 7H30 et le 15/03/2019 à 18H00 afin de permettre la réalisation d'une fouille en vue du renouvellement d'une conduite d'eau potable.	
	Du 08 Février 2019 : Circulation et stationnement des véhicules temporairement interdits dans la rue du Lavoir le 28/02/2019 entre 8H00 et 18H00 dans le cadre d'un déménagement.	
	Du 11 Février 2019 : Autorisation de débit de boisson le 17/03/2019 de 14H30 à 20H00 à l'occasion d'un thé dansant à la Maison des Jeunes.	
	Du 11 Février 2019 : Stationnement des véhicules interdit place St Jean au-devant des n°2 et 20 ainsi qu'au-devant des n°21 et 23 le 02/05/2019 de 7H00 à 15H00 pour permettre le bon déroulement de la manifestation intitulée « Tour Auto Optic 2000 ».	

N° de l'acte	Objet	Dépôt en Sous- Préfecture et Publication
	Du 12 Février 2019 :	
	Réglementation de circulation et stationnement le 06/04/2019 pour	
	l'organisation d'un défilé dans le cadre d'une manifestation	
	organisée par l'association de l'Ordre Nationale du Mérite et afin	
	de permettre un dépôt de gerbe au monument aux combattants.	
	Du 13 Février 2019 :	
	Autorisation de débit de boisson le 03/03/2019 de 14H00 à 20H00	
	à l'occasion d'un loto à la Maison des Jeunes.	
	Du 14 Février 2019 :	
	Camion autorisé à stationne au-devant de la résidence le Sully	
	allée Sully le 04/03/2019 de 14H00 à 18H00 et le 05/03/2019 de	
	8H00 à 18H00 dans le cadre d'un déménagement.	
	Du 15 Février 2019 :	
	Autorisation d'occupation d'une portion de la parcelle cadastré	
	section BH n°65 en zone de stockage pour la période du	
	01/04/2019 au 20/05/2019.	
	Du 15 Février 2019 :	
	Emplacements de stationnement des véhicules neutralisés, voie de	
	circulation temporairement rétrécie et vitesse maximale autorisée	
	abaissée à 30 km/h rue Anna Rodier au cours de la période	
	comprise entre le 21/02/2019 à 8H00 et le 07/03/2019 à 18H00	
	afin de permettre la poursuite des travaux déjà engagés sur le	
	réseau électrique souterrain.	
	Du 18 Février 2019 :	
	Autorisation de débit de boisson le 31/03/2019 de 14H00 à 21H00	
	à l'occasion d'un loto à la Maison des Jeunes.	
	Du 18 Février 2019 :	
	Travaux d'abaissement de bordures réalisés aux abords des	
	passages piétons au carrefour avenue du 11 Novembre et avenue	
	Emmanuel Chabrier au cours de la période comprise entre le	
	19/02/2019 à 8H00 et le 08/03/2019 à 17H30 afin de faciliter	
	l'accès aux trottoirs des personnes à mobilité réduite.	
	Du 18 Février 2019 :	
	Chaussée rétrécie et circulation alternée sur une portion de	
	l'avenue de la rue du Forez, stationnement au-devant du n°17	
	neutralisé et vitesse maximale autorisée pour les véhicules à	
	hauteur de la zone de chantier abaissée à 30km/h au cours de la	
	période comprise entre le 04/03/2019 à 8H00 et le 22/03/2019 à	
	18H00 afin de permettre la réalisation de travaux de fouille sous le	
	trottoir.	
	Du 19 Février 2019	
	Réglementation de circulation et stationnement le 19/03/2019	
	entre 18H30 et 19H00 à l'occasion de la commémoration de la	
	journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des	
	victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats	
	en Tunisie et au Maroc.	

N° de l'acte	Objet	Dépôt en Sous- Préfecture et Publication
	Div 10 Esseries 2010 :	1 ublication
	Du 19 Février 2019 :	
	Chaussée rétrécie, circulation pourra être suspendue et	
	stationnement des véhicules réservé à l'attention des personnels de	
	chantier rue des Communalistes et place Saint Jean du 20/02/2019	
	au 22/02/2019 et du 25/02/2019 au 28/02/2019 afin de permettre la	
	réalisation de travaux à l'aide d'une nacelle sur le bâtiment de l'Eglise Saint-Jean.	
	Du 20 Février 2019 :	
	Trois emplacements de stationnement réservés au-devant du n°18	
	boulevard Sully le 04/03/2019 de 14H00 à 18H00 et le 05/03/2019	
	de 8H00 à 18H00 dans le cadre d'un déménagement.	
AR1902003	Du 20 Février 2019 :	20/02/2019
	Arrêté de fermeture « La Halle aux chaussures » en attente du	
	passage de la commission de sécurité	
	Du 21 Février 2019 :	
	Stationnement interdit au-devant du bâtiment implanté au n°17	
	avenue de Lyon du 21/02/2019 au 29/03/2019 afin de permettre	
	des travaux de maçonnerie.	
	Du 25 Février 2019 :	
	Emplacements de stationnement temporairement réservés à	
	l'attention des personnels de chantier dans la rue du Lavoir et au-	
	devant du n°12 boulevard Henri IV entre le 04/03/2019 à 8H00 et	
	le 30/03/2019 à 18H00 dans le cadre de travaux de réfection de	
	façades. Du 28 Février 2019 :	
	Chaussée temporairement rétrécie et circulation alternée dans la	
	portion de la voie communale n°13 implantée au lieu-dit Louredon	
	au départ de la RD 996 en direction du village de Germanangues	
	au cours de la période comprise entre le 04/03/2019 à 8H00 et le	
	08/03/2019 à 18H00 afin de permettre la réalisation d'une	
	intervention sur le réseau Télécom.	
	Du 28 Février 2019 :	
	Chaussée rétrécie et circulation alternée sur une longueur	
	maximale de deux cents mètres de part et d'autre du carrefour	
	formé par la rue de l'Industrie et la rue Marc Seguin au cours de la	
	période comprise entre le 01/03/2019 à 8H00 et le 15/03/2019 à	
	18H00 afin de permettre la réalisation de travaux de voirie.	
	Du 28 Février 2019 :	
	Autorisation donnée aux débitants de boissons à laisser leurs	
	établissements ouverts jusqu'à 4 heures du matin la nuit du	
	16/03/2019 au 17/03/2019 suite au déroulement de la Fête de la	
	Gare.	
	Du 04 Mars 2019 :	
	Chaussée rétrécie et circulation alternée sur le chemin de la	
	Murette et la voie communale conduisant à Goyes de part et	
	d'autre du carrefour avec la RD 39 au cours de la période	
	comprise entre le 11/03/2019 à 8H00 et le 22/03/2019 à 18H00	
	afin de permettre la poursuite des travaux de voirie déjà engagés.	

N° de l'acte	Objet	Dépôt en Sous- Préfecture et Publication
	Du 04 Mars 2019 :	1 ublication
	Cinq emplacements de parking matérialisés au pied de la Mairie Ronde côté nord temporairement neutralisés au cours de la période	
	compris entre le 11/03/2019 à 8H00 et le 29/03/2019 à 18H00 afin	
	de permettre la réalisation de travaux sur le bâtiment de la Mairie	
	Ronde.	
	Du 04 Mars 2019 :	
	Voie de circulation rétrécie et circulation des véhicules faite à	
	vitesse très réduite aux abords du bâtiment implanté au n°27	
	avenue Maréchal Foch et deux emplacements de stationnement	
	réservés aux véhicules de chantier le long du n°29 avenue	
	Maréchal Foch au cours de la période comprise entre le	
	06/03/2019 à 8H00 et le 20/03/2019 à 18H00 afin de permettre la	
	réalisation de travaux de réfection de façade. Du 04 Mars 2019 :	
	Stationnement et circulation interdits rue de la République à partir	
	du carrefour avec la rue de la Barrière jusqu'au boulevard Henri	
	IV et stationnement et circulation interdits dans la rue de la	
	Filèterie dans sa portion comprise entre la rue de la République et	
	la rue du Four du 04/03/2019 à 8H00 jusqu'au 29/03/2019 à	
	18H00 afin de permettre la poursuite des travaux engagés sur les	
	réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable dans le	
	centre historique.	
	Du 05 Mars 2019 :	
	Le jardin public Emmanuel Chabrier privatisé dans son intégralité	
	le 20/04/2019 de 14H00 à 17H00 pour permettre le bon	
	déroulement de la manifestation intitulée « Chasse aux œufs ». Du 05 Mars 2019 :	
	Stationnement et circulation interdits avenue de la Gare dans sa	
	partie longeant le Jardin Public (côté Ouest) et circulation	
	autorisée dans un seul sens sur l'autre partie de l'avenue de la	
	Gare (côté Est) du 13/03/2019 à 8H00 au 25/03/2019 à 17H00 à	
	l'occasion de la fête de la Gare 2019.	
AR1903004 bis	Du 07 Mars 2019 :	11/03/2019
	Commission de sécurité centre d'hébergement sportif CORAL -	
	Rue Pierre de Coubertin.	
	Du 07 Mars 2019 :	
	Chaussée interdite à la circulation dans sa portion comprise entre	
	le bâtiment AM n°315 et l'intersection avec la rue de Goye au	
	cours de la période comprise entre le 11/03/2019 à 8H00 et le	
	15/03/2019 à 18H00 afin de permettre la réalisation de travaux.	
	Du 08 Mars 2019:	
	Stationnement interdit esplanade Robert Lacroix côté Gare le 25/05/2019 et 26/05/2019 de 8H00 à 19H00 pour permettre le bon déroulement de la manifestation intitulée « La randonnée des gentlemen et des épicuriens ».	

N° de l'acte	Objet	Dépôt en Sous- Préfecture et Publication
	Du 11 Mars 2019 : Circulation interdite avenue de la Gare et circulation interdite avenue du 11 Novembre dans sa portion comprise entre la rue des Prairies et l'avenue de la Gare le 16/03/2019 de 20H00 à 23H00 pour permettre le bon déroulement d'un spectacle lors de la Fête de la Gare 2019.	
	Du 14 Mars 2019 : Réglementation de circulation et stationnement avenue du 11 Novembre et avenue Emmanuel Chabrier du 25/03/2019 à 8H00 au 12/07/2019 à 18H00 afin de permettre la réalisation de travaux de façade sur le bâtiment de la Caisse d'Epargne.	
	Du 14 Mars 2019 : Autorisation de débit de boisson le 18/05/2019 de 13H00 à 2H00 à l'occasion d'un concours de tarot à la Maison des Jeunes.	
AR1903007	Du 20 Mars 2019 : Autorisation d'ouverture au public de la Salle Polyvalente « La scierie » en vue de l'organisation du 10ème salon des vins et des produits du terroir les 27/04/2019 et 28/04/2019.	20/03/2019
AR1903006	Du 20 Mars 2019 : Commission de sécurité Gymnase – Rue Pierre de Coubertin.	20/03/2019
AR1903005	Du 20 Mars 2019 : Commission de sécurité Eglise St Jean – Place Saint-Jean.	20/03/2019
	Du 22 Mars 2019 : Circulation des véhicules alternée à hauteur du n°41 avenue Maréchal Foch au cours de la période comprise entre le 25/03/2019 et le 29/03/2019 de 8H00 à 18H00 afin de permettre la pose de luminaires à l'aide d'une nacelle sur la façade du bâtiment « La Chaumière ».	
	Du 22 Mars 2019 : Stationnement interdit dans la zone de travaux, chaussée rétrécie, circulation alternée, vitesse maximale autorisée abaissée à 30 km/h et le dépassement des véhicules interdit dans le secteur géographique comprenant l'avenue de Minard, l'avenue de Lyon, la rue du Bezeau, l'avenue des Tuileries et la portion du boulevard de l'Europe comprise entre la place du Livradois et la rue du 19 Mars 1962 au cours de la période comprise entre le 25/03/2019 à 18H00 et le 31/05/2019 à 18H00 afin de permettre la poursuite des travaux entrepris sur le réseau électrique.	
	Du 22 Mars 2019 : Autorisation de débit de boisson le 26/05/2019 de 7H00 à 19H00 à 1'occasion d'un vide grenier place Charles de Gaulle.	
	Du 27 Mars 2019 : Accès à la passerelle de franchissement du ruisseau Le Batifol au lieu-dit Cleurettes strictement interdit.	

JANVIER – FEVRIER –MARS 2019

N° de l'acte	Objet	Dépôt en Sous-
		Préfecture et
		Publication
	Du 27 Mars 2019 :	
	Circulation partiellement ou totalement bloquée au carrefour rue	
	de Goye et rue de la Fileterie le 08/04/2019 de 8H00 à 18H00 afin	
	de permettre des travaux de toiture.	
	Du 27 Mars 2019 :	
	Chaussée temporairement rétrécie, circulation alternée	
	manuellement et stationnement des véhicules interdit dans la	
	portion de voie comprise entre les n°11 et 23 rue du Forez durant	
	deux journées au cours de la période comprise entre le 01/04/2019	
	à 8H00 et le 12/04/2019 à 18H00 afin de permettre la réalisation	
	de travaux de fouilles sous trottoir pour branchement gaz.	

DECISIONS - DELIBERATIONS

N° de l'acte	Objet	Dépôt en Sous- Préfecture et Publication
	Conseil Municipal du 18 Janvier 2019	
	Du 30 Janvier 2019 :	
	Emprunt auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant total de 300 000 € afin de financer des besoins ponctuels de trésorerie du budget principal de la commune d'Ambert.	
	Du 31 Janvier 2019 : Résiliation d'un bail de location conclu avec Madame Françoise BREMOND pour un appartement de type Studio T1 situé 23/25 place du Châtelet. Date d'effet le 31 Janvier 2019 inclus.	
	Conseil Municipal du 15 Février 2019	
	Conseil Municipal du 1 ^{er} Mars 2019	
	Du 08 Mars 2019 : Conclusion d'un bail de location avec Monsieur Théo André César AUBRY pour un appartement de type Studio T1 situé 23/25 place du Châtelet. Date d'effet le 8 Mars 2019.	
	Du 11 Mars 2019 : Approbation du plan de financement définitif de l'opération aux fins de régulariser la demande de financement LEADER.	
	Du 12 Mars 2019 : Attribution des marchés de travaux concernant la réhabilitation des locaux de l'ancien tribunal en lieux d'exposition.	
	Conseil Municipal du 15 Mars 2019	